

Isabelle Delaye

Traduire en Espagne

En juillet 2002, l'ACETT (équivalent espagnol de l'ATLF) a commandé une vaste enquête professionnelle sur la situation du traducteur littéraire en Espagne, subventionnée par le CEDRO (Centro Español de Derechos Reprográficos) et réalisée par deux sociologues (à consulter dans son intégralité sur le site www.acett.org). Vasos Comunicantes, la revue de l'association, consacrait un tiers de son dernier numéro à en rendre compte. Voici un résumé de ses conclusions.

Cette enquête fait suite à une étude similaire, publiée en 1997, dont les résultats inquiétants justifiaient un suivi. Premier point préoccupant : le taux de réponse d'à peine 20 % des personnes consultées, soit deux fois moins qu'en 1996. La population ciblée se divise en deux groupes, l'un se consacrant exclusivement à la traduction pour l'édition (45 %, dont une majorité de femmes, de résidents de Catalogne et de traducteurs ayant au moins deux langues sources), l'autre (55 %) alternant traduction pour l'édition et une ou plusieurs activités mieux rémunérées (traductions techniques pour des agences, enseignement, etc.). Fait significatif : certains déclarent n'avoir eu d'autre choix que d'abandonner la traduction éditoriale, ne parvenant plus à en vivre décemment.

Globalement, on constate une féminisation de la profession qui dépasse largement le phénomène d'intégration des femmes au marché du travail. Autre observation : l'arrivée de jeunes traducteurs est beaucoup plus marquée en Catalogne qu'à Madrid, ces deux régions totalisant 77 % de la traduction d'édition vers le castillan. Quant au nombre de livres traduits sur la période 1995-2001, il est dans l'ensemble élevé, avec une moyenne de 22,4 livres par traducteur, les extrêmes oscillant entre 1 et 5 livres (21 %) et

plus de 50 livres (un peu plus de 10 %). On observe une augmentation du nombre moyen de livres par traducteur jusqu'en 1998, puis une baisse progressive jusqu'en 2001, à laquelle l'arrivée de nouveaux collègues sur le marché et la concurrence accrue ne sont sans doute pas étrangères. Quelque 62 % des traducteurs interrogés traduisent vers le castillan à partir de plusieurs langues, principalement l'anglais (64 %) et le français (52 %) suivis, loin derrière, de l'italien (28 %), de l'allemand (18 %), du catalan et du portugais à égalité (10 %) et des autres langues confondues (21 %). Concernant le régime fiscal ou de sécurité sociale, notons que 17 % des traducteurs consultés déclarent ne cotiser à aucun régime de sécurité sociale et ne pas remplir de déclaration d'impôts.

En ce qui concerne les relations avec les éditeurs, les situations sont diverses, mais on constate une certaine évolution : plus de 75 % des traducteurs déclarent avoir systématiquement bénéficié d'un contrat en 2001, contre moins de 50 % en 1995, et ils ne sont plus que 8 % à travailler systématiquement sans contrat, contre 14 % en 1995-1996. À la hausse également, le nombre de contrats précisant le pourcentage de droits d'auteur revenant au traducteur, qui reste cependant minime, avec une stagnation voire une diminution sur l'ensemble de la période. Raison la plus souvent avancée : le processus de concentration éditoriale aux mains de grandes multinationales qui offrent rarement plus de 0,5 %, les éditeurs plus petits proposant généralement 1 % et 0,5 % pour les éditions de poche. La rétention d'informations semble être l'arme favorite pour brouiller les pistes. Dans près de la moitié des cas, les traducteurs n'ont jamais été informés ni du tirage, ni du nombre de ventes. Concernant l'obligation de reddition des comptes au moins une fois par an, les résultats sont assez similaires, avec toutefois une légère amélioration puisque plus de 20 % des traducteurs interrogés déclarent avoir perçu un solde positif en 2001, contre moins de 10 % en 1995-1996.

En matière de cession à des tiers, le non-respect de la loi est monnaie courante. On observe toutefois quelques progrès en matière d'informations, 28 % seulement des traducteurs affirmant n'avoir jamais été informés avant une cession à des tiers (contre 42 % en 1995-1996). À noter toutefois que 43 % des traducteurs consultés n'ont pas répondu à cette question. Un peu moins de la moitié des traducteurs informés d'une cession à des tiers dit avoir touché une somme forfaitaire, fixée unilatéralement par l'éditeur, l'autre moitié ayant perçu un pourcentage préalablement fixé par contrat. En cas de cession, 92 % des traducteurs concernés disent n'avoir jamais signé de contrat avec le nouvel éditeur ou avoir été contraints de renoncer

expressément à leurs droits lors de la signature du contrat initial. Plus de la moitié des traducteurs déclarent que l'éditeur a toujours respecté le texte traduit – soit une augmentation sensible –, le pourcentage de traducteurs ayant une expérience mitigée restant autour de 35 %. Bilan plus positif concernant la mention du nom du traducteur : 85 % des personnes interrogées déclarent que ce droit avait été systématiquement respecté en 2001, soit une augmentation de 15 %.

Au-delà de ces chiffres, on sent clairement poindre dans les déclarations des traducteurs espagnols un désir de plus grande reconnaissance sociale et économique. Toutefois, les revendications en cas de transgression de leurs droits restent minoritaires (10 % protestent de façon systématique, 10 % occasionnellement et 40 % jamais). Sur ce point, l'évolution est à la baisse, ce qui n'est guère surprenant compte tenu de la situation du marché et de la décision de beaucoup d'éditeurs de se passer des services du traducteur qui revendique ses droits. Le groupe le plus revendicatif est majoritairement composé d'hommes entre 36 et 45 ans, avec au moins quinze ans d'expérience et plus de 30 livres à leur actif, autrement dit des traducteurs reconnus.

Quant à la situation économique des traducteurs, elle est pour le moins précaire. L'opinion est quasi-unanime : il est bien difficile, en Espagne, de vivre dignement de la traduction éditoriale. Sur la période étudiée, le prix moyen par page était en effet de 8,92 € (1 484 ptas), avec une moyenne inférieure pour les femmes, les jeunes de moins de 30 ans et les traducteurs à plein temps. La hausse de 31,4 % sur l'ensemble de la période n'est que très légèrement supérieure à celle de l'indice des prix à la consommation (30,2 %) : elle ne se traduit donc pas par une hausse du pouvoir d'achat. Parmi les points positifs : l'augmentation du tarif moyen le plus fréquent, qui se situe entre 8,40 € et 9 € (30 % des réponses), contre 6,01 € et 7,21 € en 1995-1996 (22 %). Les tarifs les plus élevés s'appliquent aux langues « les moins représentées » et, dans certains cas, à l'allemand. Pour les traducteurs payés au mot (6 % environ), le tarif moyen est passé de 0,02 € en 1995-1996 à 0,03 € en 2001. Par ailleurs, au sein des grands groupes éditoriaux, le paiement au feuillet papier est en nette régression – même s'il reste légèrement majoritaire –, au profit du comptage informatique ne tenant compte ni des espaces ni des blancs, d'où une diminution significative de revenus, qui s'ajoute à la stagnation des tarifs déjà très bas. Plus de 26 % des traducteurs déclarent avoir été confrontés à cette nouvelle pratique.

Ainsi, loin de s'améliorer, la situation économique des traducteurs espagnols confirme les conclusions déjà inquiétantes de la précédente enquête publiée en 1996, qui montrait l'extrême difficulté, voire l'impossibilité de vivre de ce métier.